

Décret

Générale

colonial

Décret n° 03-361-1926 Classement de la station thermale de Capvern.

n° 03-361-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 novembre 1926

Numéro JO
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro
31 décembre 1926

VISAS

Le Président de République française, Vu le décret du 5 juillet 1897, sur les déplacements et les passages du personnel-imnodilié par les décrets des 9 octobre 1921, 3 juillet et 30 août 1922, 15 septembre 1923. 4 mai et 39 août 1924, 7 mai 1995 et 14 aout 1926. Sur le rapport du Minislre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

1er

- La stalion thermale de Capvern (Hautes- Pyrénée s) est ajouté à celles où les fonclionnaires du service colonial et des sevices locaux des colonies peuvent être envoyés en traitement dans les conditions prévues à l'article 12, position », du décret du 3 quillelt 1897, modifié par les décrets des 9.octobre 1921, 3 juillet et 30 août 1922 15 septembre 1923 , 4 mai et 30 aout 1924 7 mai 1925 et 14 aout 14 aout 1926. Art, 2, — La durée du trailement dans celle slalion est fixée à vingt et un jours. Art. 3 — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République franc aise el inséré au Bulletin officiel du ministère des colonies.

GASTON DOUMERGUE.Par le Président de la République :**Le ministre des colinies.léon perrier**